



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

dei | cep

développement économique inclusif
centre de compétence pour
l'engagement avec le secteur privé

Engagement avec le secteur privé



Pour réaliser l'Agenda 2030 pour le développement durable, toutes les parties prenantes concernées doivent joindre leurs forces, y compris le secteur privé. Premier employeur du monde, le secteur privé joue un rôle capital dans le développement économique. Sa force d'innovation, son expertise et ses ressources sont essentielles pour relever les défis du développement. La Direction du développement et de la coopération (DDC) souhaite diversifier et renforcer les partenariats avec le secteur privé afin de promouvoir le développement durable dans les pays du Sud, de l'Asie et de l'Europe de l'Est.

Potentiel et objectifs de l'engagement avec le secteur privé

Le secteur privé est une force essentielle pour la réduction de la pauvreté au niveau mondial et pour la promotion du développement durable. Dans les pays en développement, le secteur privé fournit neuf emplois sur dix. En outre, beaucoup d'entreprises lancent sur le marché des produits innovants qui améliorent les conditions de vie des personnes pauvres et des groupes vulnérables, que ce soient des technologies permettant l'exploitation d'énergies renouvelables en zone rurale, l'accès à l'information et aux données pour augmenter la production agricole, les micro-assurances pour les ménages vulnérables, des systèmes abordables pour la purification de l'eau et l'assainissement ou encore des traitements médicaux contre les maladies mortelles.

La stratégie de coopération internationale de la Suisse 2021-2024 souligne le grand potentiel que représente une collaboration stratégique avec le secteur privé, surtout pour la mobilisation de son expertise et de ses ressources. Dans le cadre de son mandat de réduction de la pauvreté, la DDC a pour objectif, à travers le renforcement de son engagement avec le secteur privé, de favoriser l'innovation et d'atteindre un plus grand résultat dans le domaine du développement durable.

Objectifs

La DDC collabore avec le secteur privé, principalement pour les raisons suivantes :

- ▶ Une **portée plus large et un impact plus important** : le secteur privé dispose d'une vaste palette de ressources (technologie, infrastructure, connaissances spécialisées, capacité organisationnelle et ressources financières) qui sont nécessaires pour combler les lacunes technologiques et financières dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

- ▶ Le **développement d'approches et d'instruments innovants** : le secteur privé est une source essentielle d'innovations, en matière notamment de technologies, de modèles d'entreprise et de modèles de financement. Les partenariats que la DDC conclut avec lui permettent de tester de nouvelles approches afin d'atteindre des groupes de populations pauvres ou défavorisées. Cela peut aussi contribuer à l'application du principe « ne laisser personne de côté » (*leave no one behind*), énoncé dans l'Agenda 2030.
- ▶ La **promotion de solutions durables** afin de maîtriser les défis du développement : les solutions du secteur privé aux problèmes de développement doivent être économiquement viables tout en satisfaisant à des critères sociaux et écologiques (concept du triple résultat, ou *triple bottom line*). Dès lors, les initiatives développées par les acteurs du secteur privé, lorsqu'elles sont couronnées de succès, concourent durablement à réduire les problèmes liés au développement sur les plans économique, social et environnemental.

Les motivations principales qui conduisent des acteurs du **secteur privé** à coopérer avec la DDC sont les suivantes :

- ▶ La **présence de la DDC sur le terrain et son engagement de long terme** dans différentes régions, de même que sa crédibilité en tant qu'intermédiaire au sein de la coopération internationale génèrent une valeur ajoutée pour les partenaires de l'économie privée qui souhaitent développer et introduire des solutions durables dans ces régions, de concert avec le secteur public.
- ▶ La **réduction des risques financiers** : l'engagement financier de la DDC peut aider à attirer des investissements privés et à réduire les risques inhérents à ceux-ci lorsque des fonds privés sont nécessaires pour contribuer à la réalisation des ODD.
- ▶ Le **pilotage d'approches innovantes** : l'engagement financier de la DDC permet de tester des méthodes et approches innovantes qui ont pour but de générer de nouveaux débouchés pour des produits et des services clairement porteurs de valeur ajoutée en termes de développement durable.
- ▶ La **promotion de pratiques commerciales durables** et l'uniformisation des règles : de nombreux acteurs du secteur privé ont un intérêt à participer, aux côtés de la DDC et du secteur public en général, à des initiatives et des projets spécifiques favorisant l'établissement de normes industrielles durables.

Engagement avec le secteur privé (ESP)

L'ESP désigne **la conjonction des efforts de la DDC et d'un ou plusieurs partenaires du secteur privé œuvrant sur un pied d'égalité dans le cadre d'une intervention visant le développement et axée sur l'impact**. L'ESP est un moyen de parvenir à une fin, un mode opératoire, une méthode de travail. Il n'est pas assorti de priorités géographiques ou thématiques particulières, mais soutient les stratégies existantes de la DDC.

Principaux attributs d'une collaboration ESP :

- ▶ Le **co-amorçage** désigne la mise en place conjointe d'une collaboration, y compris l'identification de nouvelles approches pour relever des défis du développement.
- ▶ Le **copilotage** reflète l'engagement partagé des partenaires à œuvrer à la réussite de la collaboration. En général, la DDC et les partenaires du secteur privé jouent un rôle actif au sein de l'organe directeur de la collaboration ESP.
- ▶ Le **cofinancement** est une composante obligatoire de toute collaboration ESP.

La co-appropriation et le cofinancement des interventions sont ce qui distingue l'ESP des autres formes d'interaction avec le secteur privé, notamment les contrats attribués à des acteurs privés ou les interventions visant à soutenir des entreprises locales dans des pays partenaires de la DDC.

Modalités et critères d'engagement avec le secteur privé

Pour qu'une initiative ESP soit fructueuse, il faut que les partenaires trouvent un terrain d'entente. Celui-ci comprend plusieurs éléments, comme le partage de valeurs, une vision commune du développement durable, la volonté d'échanger connaissances et expériences, ou encore l'acceptation de responsabilités mutuelles.

Les partenariats avec le secteur privé posent également certains défis. Aussi est-il essentiel d'établir une vision commune quant à la manière de traiter les risques dans le cadre d'un système détaillé de gestion des risques. Par ailleurs, la question de savoir si l'engagement de fonds publics est réellement nécessaire (et si oui combien) pour atteindre ou dépasser le résultat de développement visé doit être posée de manière systématique. De plus, ce type partenariats ne doit pas intro-

duire de distorsions sur des marchés qui fonctionnent. Enfin, tous les partenariats avec le secteur privé doivent répondre à des critères clairement définis quant à leur contenu : vision commune du développement durable, résultats de développement mesurables, respect des droits de l'homme et normes en matière de lutte contre la corruption.

Inventaire des partenaires du secteur privé

La DDC travaille avec différents acteurs du secteur privé : **grandes entreprises et groupes multinationaux, petites et moyennes entreprises, entreprises sociales, investisseurs d'impact et fondations donatrices**. Chaque catégorie de partenaires a ses propres points forts. Les organisations non gouvernementales, les centres de recherche et les institutions universitaires sont souvent impliqués dans ce type de partenariats (comme partenaires de mise en œuvre, par exemple), en raison de leur savoir-faire spécifique.

Modèles d'engagement

Il existe différentes modalités et manières de structurer une collaboration avec le secteur privé, en fonction de l'objectif de développement visé et du contexte, ainsi que du type et du nombre d'acteurs impliqués. C'est pourquoi la DDC distingue plusieurs types de modes d'engagement, les « modèles ESP », qui peuvent être classés en deux catégories principales :

- ▶ **Les modèles ESP axés sur des projets de développement** suivent la logique classique d'un projet de développement. Ils s'inscrivent par exemple dans le cadre d'une initiative cofinancée par la DDC, un (ou plusieurs) acteur(s) du secteur privé et d'autres donateurs éventuels.
- ▶ **Les modèles ESP axés sur les marchés financiers** obéissent à une logique de placement et utilisent p. ex. des instruments basés sur des subventions, qui sont des contributions non remboursables destinées à faciliter l'investissement privé en faveur du développement. La stratégie de coopération internationale 2021-2024 prévoit la possibilité de recourir à des instruments financiers innovants afin de mobiliser les ressources du secteur privé. Il est probable qu'à l'avenir la DDC fera davantage appel à des instruments pouvant donner lieu à un remboursement. Ces nouveaux instruments de financement sont développés en concertation avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Administration fédérale des finances (AFF).

Processus de gestion des risques

Un autre critère important entre en ligne de compte : les risques liés au partenariat doivent être acceptables et compensés par les opportunités qu'il offre. Pour déterminer le bien-fondé d'un engagement avec un partenaire potentiel, la DDC a mis en place un processus spécifique de gestion des risques ESP (PGR ESP). La gestion des risques propres à l'ESP relève du système de gestion global des risques appliqué par la DDC et s'inspire des pratiques existantes. Le PGR ESP s'étend sur toute la durée du partenariat. Il comporte quatre phases interdépendantes au cours desquelles les facteurs de risque sont systématiquement évalués :

- I. **Évaluation du projet ESP** permettant de justifier ou non le bien-fondé d'une décision d'engagement avec le partenaire du secteur privé pressenti.
- II. **Préparation de l'engagement** en s'assurant que la collaboration envisagée correspond effectivement aux bonnes pratiques en matière d'ESP, puis formalisation du partenariat.
- III. **Monitoring et évaluation de l'engagement** ainsi que des risques contextuels, programmatiques et institutionnels identifiés dans le cadre d'une collaboration permanente, et adaptation de l'engagement en conséquence.
- IV. **Désengagement** si les risques s'avèrent trop importants et que les mesures prises pour les atténuer sont inefficaces ou lorsque la collaboration basée sur le partenariat est arrivée à son terme.

